



Votre restaurant utilise-t-il une application pour prendre les commandes des clients en livraison ou à emporter ?

Sachez quels sont vos droits et responsabilités en vertu des nouvelles lois de la ville de New York.

Les lois de la ville de New York sur les services de livraison de nourriture par des tiers imposent des permis pour les applications ainsi que des éléments de protection pour les restaurants qui les utilisent. Les restaurants ont également de nouvelles exigences.



Scannez le code ou voyez au verso.



À partir du 24 janvier 2022

- ✓ **Les applications doivent avoir un accord écrit avec votre restaurant pour pouvoir l'inclure dans leur liste.** *Les accords conclus après le 24 janvier 2022 doivent inclure un accès aux toilettes pour les livreurs de nourriture. Voir la section suivante.*
- ✓ **Les applications ne peuvent pas facturer votre restaurant au-delà des plafonds de frais.** *Consultez les montants des plafonds de frais sur nyc.gov/DeliveryApps.*
- ✓ **Les applications qui renvoient à un numéro de téléphone de votre restaurant ou qui le répertorient doivent inclure votre numéro de téléphone direct.**
- ✓ **Les applications doivent indiquer clairement aux clients que tout numéro de téléphone supplémentaire répertorié est pour l'application et doivent confirmer tous les frais d'utilisation de ces numéros pour passer des commandes.**
- ✓ **Les applications ne peuvent pas facturer votre restaurant pour les commandes téléphoniques qui n'aboutissent pas à une vente.**
- ✓ **Dans certains cas, les applications doivent fournir les données du client à votre restaurant si vous en faites la demande.**

DROITS

- ✓ **Les restaurants doivent respecter les accords et fournir un accès aux toilettes aux livreurs de nourriture lorsqu'ils récupèrent les commandes à livrer.** *Exceptions limitées aux raisons de santé ou de sécurité.*
- ✓ **Les restaurants doivent permettre aux clients de retirer leur consentement à l'utilisation des données partagées par les applications et doivent les supprimer sur demande.**
- ✓ **Les restaurants ne peuvent pas vendre, louer ou divulguer les données des clients sans leur consentement.**

RESPONSABILITÉS

Pour plus d'informations, contactez le Département de la protection des consommateurs et des travailleurs (Department of Consumer and Worker Protection, DCWP) :

- Consultez le site nyc.gov/DeliveryApps
- Appelez le **311** et demandez « Food Delivery App Complaint » (« Réclamation contre une application de livraison de nourriture »)

CONTACT